

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2012

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 17 septembre 2012, à 20 heures, salle du Conseil.

Présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Martine Donnet, M. Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves Arnal, Adjoint ; Mmes Marie Chaix, Nicole Oleï, M. David Wager, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Arnal pour M. Minard
Mme Chaix pour Mme Gauthier
Mme Oleï pour Mme Pugnale.

Secrétaire de séance : M. Bustos.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2012 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de M. Arnal, Adjoint et de Mmes Chaix et Oleï, Conseillères Municipales.

URBANISME

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- l'annulation de la délibération du 25 juin 2012 sur les modalités de consultation du public sur la majoration des droits à construire, après abrogation de la loi du 20 mars 2012.

FINANCES

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- une demande de subvention à la Métro au titre du fonds de solidarité territoriale.

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- le rachat à l'EPFL, Etablissement Public Foncier Local, du tènement immobilier sis au 14, avenue Hippolyte Lhenry

INTERCOMMUNALITE

Présentées par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- la modification du règlement intérieur du cimetière intercommunal de Poisat,
- la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse.

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- l'autorisation donnée au Maire pour signer une convention avec la Métro pour le remboursement du poste de l'agent chargé de la surveillance du cimetière intercommunal.

PERSONNEL

Présentée par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- la création de quatre postes à temps complet.

DESIGNATION

Présentée par M. le Maire

- la désignation de Me PARA Marie-Bénédicte, avocate, pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif à la suite du dépôt d'un recours contre un permis de construire délivré à la société Provence Réalisations.

DIVERS

Présenté par M. le Maire et adopté à la majorité des présents avec trois pouvoirs de M. Arnal, Adjoint, et de Mmes Chaix et Oleï, Conseillères Municipales, et une abstention,

- le Plan de Protection de l'Atmosphère avec des réserves sur certains points techniques.

INFORMATION

M. le Maire, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, informe les membres du conseil de la signature

- d'une convention de partenariat pour l'activité d'aide à domicile avec l'ADPA,
- d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'école maternelle avec l'entreprise Valente Charpente,
- d'un contrat d'entretien du système incendie des bâtiments communaux avec la société A2CT,
- d'un marché à procédure adaptée pour la pose de stores extérieurs à l'école élémentaire avec l'EURL Giardina,
- d'une convention fixant les modalités administratives et financières de la participation par voie de fonds de concours de la commune au projet de construction de la ferme intercommunale du Mûrier, avec la Métro,
- d'un contrat de maintenance du logiciel installé à la bibliothèque avec la société Microbib,
- de renoncations à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner les biens situés
 - * rue du Moucherotte, au prix de 246 200 €
 - * 2, rue Léo Delibes au prix de 430 000 €
 - * 2, place Bernard Palissy, au prix de 280 000 €
 - * lieudit Perrière, au prix de 50 000 €
 - * 31, avenue Pierre Mendès France, au prix de 145 000 €
 - * 7, rue du Veymont, au prix de 308 000 €
 - * 5, rue Jacques Brel, au prix de 314 500 €.

Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.